

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 21 AOÛT 2017

Dimanche 03 septembre, 29<sup>ème</sup> édition de  
« La Caldéniacienne »

La « Caldé » est une manifestation sportive réputée dans la Région du Grand Est et même au-delà... Elle constitue une belle vitrine pour notre village. Chacun de nous peut contribuer à la réussite de cette manifestation par l'accueil que nous réserverons aux coureurs et notre tolérance par rapport aux gênes inévitables occasionnées par un tel événement.

Ainsi, je vais être amené à modifier le plan de circulation dans le village et à restreindre le stationnement par arrêté municipal.

Sachez d'ores et déjà que le stationnement sera interdit :

- sur le parking de la salle Maurice Bouchot du mercredi 30 août-8h au mardi 05 septembre 12h.
  - sur les deux parkings de la rue des Coquillottes du vendredi 1er septembre-8h au dimanche 03 septembre 15h
  - sur le parking de l'école maternelle rue de l'Eglise du vendredi 1er septembre-8h au dimanche 03 septembre 15h
- Site départ/arrivée : surveillance par des agents de sécurité de 7h30 à 13h00.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et mieux encore de votre contribution (je pense aux nombreux bénévoles impliqués) à la réussite de cette 29<sup>ème</sup> Caldé.

Le Maire, E. PAYEUR

<b>Départs</b>	<b>9h</b>	<b>la randonnée pédestre</b>	<b>) Inscriptions</b>
	<b>9h30</b>	<b>les 10km</b>	<b>} 1h00/1h30</b>
	<b>9h50</b>	<b>le semi marathon</b>	<b>) avant les départs</b>

Possibilité de retirer votre dossard le samedi 02 septembre, de 14h30 à 18h  
Place de la Mairie (devant la Médiathèque).

## RAPPELS

### INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

**Rappel** : les inscriptions sur la liste électorale sont reçues en Mairie

**du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE au 31 DECEMBRE 2017.**

**Sont concernés** : les nouveaux habitants, les personnes non inscrites et les jeunes gens atteignant leurs 18 ans au **28 février 2018 (s'ils n'ont pas déjà été inscrits d'office).**

Se présenter en Mairie muni du livret de famille.

### LE PASS-NOTAIRES

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent **l'accès à une consultation gratuite** auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir **retirer ce « pass-notaires »** à la Mairie que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser en mairie pour le **Service National dès leurs 16 ans.** Se munir du livret de famille.

### VENTE de CARNETS de TICKETS MOVIA

Nous vous rappelons qu'un point de vente de carnets de tickets pour l'utilisation du bus MOVIA, est à votre disposition en Mairie :

- le carnet PASS SOLO (10 tickets) : ..... 8,00 €
- le carnet PASS SOLO **tarif réduit** (10 tickets)  
(cartes COTOREP et RMI) ..... 4,00 €

Vous pouvez venir les acheter aux heures d'ouverture de la Mairie :

**Lundi : de 18 h à 19 h et les Mardi et Vendredi : de 16h à 19 h**

Le paiement par chèque n'est pas accepté.